

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COMMISSION DES CHAMPIONNATS

REUNION DU 14/01/25 – PV N°20

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire : Régis SANCHEZ

Présents : Jean-Luc GARCIA, Miguel GONZALEZ, Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD, Vincent VANDEVILLE

Assistent aux tirages : Philippe REFFIER, directeur administratif, les clubs du PAC et du RFCT.

- *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

SENIORS

CORRESPONDANCE

•Vu le courriel en date du 10/01/25 de CABESTANY OC, qui informe que ses matches D2 à domicile à dater du 08/02 et ce, jusqu'à la fin de la saison, se joueront le samedi à 19h30 sur le stade synthétique de la Germanor. Conformément aux dispositions de l'article 6 des épreuves officielles la Commission valide le planning présenté par le club.

TIRAGES

Tirage ¼ de Finale de Challenge René Bazataqui - Matches le 16/02/24

ENTENTE FOURQUES TROUILLAS	FC LE BOULOU SJPC 2
RF CANOHES TOULOUGES 2	PERPIGNAN AC
ATAC OC	FC BAHO PEZILLA
RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 2	FC POLLESTRES ou FC ST CYPRIEN 2

Rappel Article 2 du Challenge René Bazataqui

Pour les équipes réserves, les clubs ne pourront aligner **AUCUN JOUEUR ayant participé à la dernière, l'avant dernière ou aux deux dernières rencontres de la ou de leurs équipe(s) supérieure(s)**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Tirage 1/8 de Finale de Coupe du Roussillon Séniors - Matches le 02/02/24

US BOMPAS	RF CANOHES TOULOUGES
FC THUIR	FC ST CYPRIEN
FC BECE VALLEE AGLY	FC LE BOULOU SJC
FC BAHU PEZILLA	CANET RFC 2
FC ALBERES ARGELES 2	FC CLAIRA ST LAURENT
RC PERPIGNAN MEDITERRANEE	OC PERPIGNAN
ATAC OC	SP PERPIGNAN NORD
AVENIR FOOTBALL CATALAN	SAEILLES OC ou FC VILLELONGUE

MATCH REMIS

▪ D3 du 12/01 RC PERPIGNAN MED. 2 / RFCT 2 N°28770295 remis au 02/02/25

AMENDE

USEPMM : 100€ - forfait d'équipe sur le match D2 du 12/01 SAEILLES 1 / USEPMM 2

JEUNES

CORRESPONDANCE

OC PERPIGNAN : du 14/01/25, demandant le report du match U12 Niveau 2 du 18/01 CERDAGNE / OCP. Motif : le club n'a qu'un seul bus pour les U17 et les parents des U12 ne sont pas équipés pour la haute montagne. Le club adverse, pour éviter un forfait de l'OCP, propose de reporter cette rencontre au 08/03. La Commission prend note.

FC BAGES VILLENEUVE : du 14/01/25, demandant que son équipe U12 Interdistrict soit reversée en U12 DISTRICT. Vu l'avis favorable du district de l'Hérault (gestionnaire de la compétition), l'équipe de l'USEPMM (3^{ème} de sa poule en 1^{ère} phase) remplacera le FC BAGES VILLENEUVE en U12 Territoire et, l'équipe du FC BAGES VILLENEUVE prend la place de l'USEPMM en U12 Niveau 1.

MATCH REMIS

- U17 D1 du 12/01 OCP 2 / THUIR 2 N°30125053 remis au mercredi 22/01

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

U13 ANIMATION 2EME PHASE POULE E

- Intégration du FC CLAIRA ST LAURENT 2

U12 NIVEAU 1

- Le FC BAGES VILLENEUVE prend la place de l'USEPMM
- Si le match U12 Niveau 1 ARGELES / BAGES VILLENEUVE ne peut se jouer le 18/01 (14h00 stade Eric CANTONA à Argelès), il sera automatiquement reporté au mercredi 22/01/25

AMENDES

USEPMM : **100€** - forfait d'équipe sur le U17 D2 P/A du 12/01 USEPMM 1 / ILLE NEFIACH 1

FC CLAIRA ST LAURENT : **100€** - Retrait d'équipe après parution des calendriers (U17 D2 P/A)

FEMININES

- Suite à la décision du Comité Directeur, la Commission des Féminines traitera désormais les compétitions féminines.
- La Commission des Championnats lui transmet donc tous les documents de la gestion en cours de ces compétitions.

Le Président de séance
J-C DELATRE



Le Secrétaire de séance
R. SANCHEZ

